



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Instituteurs

Question écrite n° 13880

### Texte de la question

M Pierre Lagorce expose à M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, le cas d'une institutrice obligée de libérer son logement de fonction, par suite de l'extension des bâtiments de la mairie. Aucun autre logement ne lui ayant été proposé en échange par la municipalité, elle a dû en trouver un par ses propres moyens. Elle a alors demandé un délai de plusieurs mois pour réaliser effectivement son achat et aménager ce nouveau logement. Ce délai lui a été brutalement refusé et elle est sommée de quitter les lieux avec ses trois enfants en bas âge (huit, quatre et deux ans) avant la rentrée de septembre prochain. Il lui demande sur quels textes législatifs ou réglementaires cette institutrice peut éventuellement s'appuyer pour refuser de libérer son logement à la date imposée, et prendre le temps nécessaire pour organiser sa vie privée au mieux de ses intérêts et de ceux de ses enfants.

### Données clés

**Auteur :** [M. Lagorce Pierre](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13880

**Rubrique :** Enseignement maternel et primaire : personnel

**Ministère interrogé :** éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** intérieur et sécurité publique

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1989, page 2505